



En 1990, une loi a interdit «toute campagne, toute promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité [...] sur le territoire des collectivités intéressées par les scrutins.» En vertu de ce principe et de la jurisprudence qui a suivi, l'éditorial du Maire, que vous trouvez habituellement à cette place est donc supprimé jusqu'au Flash Info d'avril prochain.

Nous sommes donc entrés dans l'automne et les entreprises mettent les bouchées doubles pour que les travaux soient terminés avant l'hiver.

Cette année a en effet été celle des grands travaux, aménagement du CD 13 et dernières tranches d'assainissements par la Communauté de Communes.

Cette fin d'année est aussi très chargée en réflexion pour notre R.P.I. qui doit mettre en oeuvre les nouveaux rythmes scolaires applicables à la rentrée de 2014.

Autant de sujets que vous découvrirez dans ce flash Info.

L'équipe de rédaction

Aménagement sécuritaire du CD 13 :

Les travaux sont maintenant réalisés et enfin les piétons sont en sécurité puisque des trottoirs ont été créés de part et d'autre de la chaussée. Quand cela a été possible, des bandes végétalisées ont été interposées entre les circulations automobiles et piétonnes, elles ont parfois permis de rattraper le dénivelé entre le trottoir et les propriétés en contre-bas. Une réflexion sera faite pour installer des végétaux non gênants pour la visibilité sur ces espaces verts.

Un nouvel abribus devrait être installé à l'arrêt «SERMAMAGNY» par le SMTC qui va prendre la compétence «transport» en lieu et place des communes et communautés de communes. Souhaitons que cela se fasse très rapidement.

Des équipements de sécurités ont été mis en place afin de réduire la vitesse sur cet axe et il semblerait que cela fonctionne puisque certains se plaignent de ces contraintes. Nous pensons qu'il était nécessaire de mettre en oeuvre ces dispositifs, quels qu'ils soient (on peut toujours prétendre que tel équipement est préférable à tel autre) nous savions qu'aucun ne ferait l'unanimité mais que tous, néanmoins, contribueraient à ralentir la circulation. Le but semble atteint, la circulation est ralentie et les piétons ont un cheminement sécurisé. Un luminaire sera installé au dessus du passage piéton vers l'abribus.

Assainissement :

Les travaux sont bien avancés et la plupart des rues qui ont subi les travaux sont remises en état pour l'hiver. Les rues de Bellevue et de la Côte le Saint n'auront leur couche de roulement définitive qu'après la mauvaise saison, voire en été 2014 car la technique employée (bitume fluxé) nécessite des conditions estivales. Seules les rues des Creuses et de la Colline ne seront pas refaites avant l'hiver et - aux habitants qui y résident - nous demandons patience et compréhension.

Dès le printemps, le nécessaire sera fait afin de mettre un terme à ce désagrément. A la fin de ces deux tranches de travaux la commune sera reliée au réseau collectif à 96% et seulement 4% des immeubles resteront en assainissement individuel surveillé. Chaque habitant aura 2 ans pour raccorder son habitation au réseau à partir de la date de mise en service du collecteur public en s'acquittant de la taxe de raccordement réduite à 610 €. Passé ce délai, la taxe sera de 1 500 €. La Communauté de Communes de la Haute Savoureuse préviendra de la date à laquelle les habitants pourront se raccorder et les informera des conditions techniques à respecter.



Retrouvez ce numéro de flash-info sur www.lachapelle-sous-chaux.com rubrique "flash-info" ou sur votre smartphone ou tablette en utilisant le QR Code.

Autres travaux réalisés en 2013 :

- Agrandissement du local de stockage de la salle communale : Ce local est terminé et en service. Il a doublé de surface de stockage. Une partie a pu être attribuée au matériel de la T'Chaparre. Le coût des travaux, de 15 000 €, a été subventionné par notre Sénateur pour un montant de 7 500 €.
- Cimetière : Une entreprise peu scrupuleuse a déstabilisé un des piliers d'entrée du nouveau cimetière sans laisser d'adresse. Compte-tenu de la fragilité des pierres gélives le constituant et de l'état du 2^{ème} pilier, il a fallu refaire les deux piliers en béton armé ainsi que le seuil qui solidarise l'ensemble. La commune a donc dû faire face à une dépense imprévue de 900€ pour effectuer ce chantier.

Opération «Mon Village et l'Artiste» :

Notre commune ayant postulé à l'appel de candidature pour cette opération a été sélectionnée par le Parc Naturel des Ballons des Vosges avec le thème choisi par la Municipalité : «la place de chacun», sous-entendant «la place du village», point de ralliement naturel de toutes les activités du village : école, mairie, salle communale, église, tennis, vide-greniers, départs de randonnées etc...

Lise LECOQ, l'artiste sélectionnée est donc arrivée dans notre village le 8 septembre. Lors d'un pot d'arrivée organisé par la Municipalité, elle a pu prendre les premiers contacts avec la quarantaine d'habitants présents et a mis en place des dates fixes pour réaliser, avec les participants, des ateliers ayant pour but, non seulement la création mais surtout, la rencontre entre les villageois.

Le 9 septembre, au vide-greniers, Lise a organisé un stand avec un arbre à idées où chacun pouvait apporter la sienne.

Ainsi, un certain nombre d'actions ont suscité la curiosité et étonné nombre d'habitants :

- le panier souvenir qui passe de maison en maison,
- la journée troc,
- le dîner loterie,
- la manifestation «coup de gueule, coup de coeur»,
- un atelier avec les classes de l'école.

Le 4 octobre, elle a présenté, à la salle communale, dans le sous-sol de l'école et dans l'entrée d'une ferme riche de passé, un premier rendu de ses rencontres.

Lise a quitté le village le 8 octobre et reviendra en avril 2014 pour un deuxième mois au cours duquel elle créera une oeuvre avec ceux qui le souhaitent... nombreux, nous l'espérons.

Médaille de la famille, qui peut y prétendre ?

Tout parent qui :

- a élevé au moins 4 enfants de nationalité française,
- dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans,
- et qui, par leur soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales.

Peuvent également prétendre à l'obtention de la médaille de la famille :

- toute personne ayant élevé seule pendant au moins 2 ans ses frères et soeurs, suite au décès de ses parents.
- toute personne ayant élevé pendant au moins 2 ans un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté,
- tout veuf ou toute veuve de guerre ayant élevé seul 3 enfants,
- toute autre personne ayant oeuvré de façon remarquable dans le domaine de la famille.

Pour l'obtenir il convient de se rendre à la mairie du domicile avec les documents suivants :

- copie du livret de famille,
- formulaire cerfa n°65-0020 (disponible en mairie),
- attestation de scolarité pour tous les enfants d'âge scolaire,
- attestations éventuelles de personnalités ou de groupements qualifiés portant sur les titres et mérites du demandeur,
- copie du titre de pension si le candidat est veuf ou veuve de guerre.

La décision est prise par arrêté préfectoral après enquête.

A noter : la médaille peut être demandée à titre posthume.



Compte rendu du Conseil Municipal du 05 septembre 2013 :

- Après étude des différentes offres de prêt (Banque Populaire, Crédit Mutuel, Crédit Agricole), le Conseil retient le Crédit Mutuel pour l'obtention d'un prêt de 180 000 € remboursable trimestriellement sur 25 ans au taux de 4.05%. Ce prêt est contracté pour l'aménagement de la phase 2 du CD 13.
- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la décision de Mme Catherine SARLIN de renoncer à son poste de déléguée titulaire au conseil de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse. Après en avoir délibéré, les conseillers désignent M. Jean-François KIEFFER pour la remplacer.
- Le Maire présente, au Conseil Municipal, le programme des travaux en forêt établi par les services de l'ONF comprenant des travaux d'entretien pour un montant de 3 821 € H.T. et d'investissement pour un montant de 2 456 € H.T. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'ensemble des travaux proposés par les services de l'ONF pour l'année 2013.
- Le Conseil Municipal décide d'accepter la demande de la commune de MORVILLARS qui souhaite adhérer au Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort.
- Afin de remplacer M. Christophe BOUCHEZ au sein du Syndicat des Eaux de Giromagny, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les délégués de la manière suivante :
 - Titulaires : Messieurs MARTINEZ et KIEFFER
 - Suppléant : Monsieur ESCRIVA.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de M. Jean-Marc WEYTENS remerciant la municipalité et la famille BARTHOLOMÉ pour la réfection du début de la rue d'Errevet.

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2013 :

- Le maire propose d'adhérer au service de prestations sociales du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Territoire de Belfort (CDG 90) qui reste semblable à l'Association du Personnel Territorial dont dispose actuellement nos agents . Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- La commune mandate le CDG 90 pour qu'il procède à la passation d'un marché public pour l'achat de prestations sociales en faveur des agents en service dans notre commune.
- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier le budget 2013 afin de pouvoir régler l'échéance 2013 du nouveau prêt contracté pour l'aménagement du CD 13. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Réforme des rythmes scolaires :

A la rentrée 2014 conformément à la loi, le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des Champs sur l'eau passera à la semaine de 4 jours et demi.

Après concertation et sondage (élus, enseignants et parents d'élèves), le choix de la demi-journée supplémentaire s'est porté sur le mercredi matin.

Le comité du RPI, après concertation des enseignants soumettra aux différents conseils d'écoles les propositions des nouveaux horaires.

Ces horaires seront au final validés par les maires avant de les transmettre au DASEN (anciennement Inspecteur d'Académie) et ce, avant le 15 novembre.

Concernant les Temps d'Accueil Périscolaire qui se situent hors temps scolaire et qui sont de la responsabilité du RPI, le comité réfléchit à la mise en œuvre. Rien pour l'instant n'a encore été décidé.

OPTYMO 2 - ce qui a changé :

Après quelques cafouillages de mise en route, OPTYMO 2 est opérationnel.

- le prix de 0,80 € le trajet (comme pour les lignes régulières) vous permet de voyager sur tout le réseau OPTYMO pendant 1 heure.
- la navette vient vous chercher à l'un des 14 arrêts de la commune dans la demi-heure qui suit votre appel.
- pour le retour depuis Valdoie, la navette part toutes les demi-heures.
- Service offert de 7h00 à 19h00.

Affouage :

Il n'y aura pas d'affouage cette année; les quantités de bois disponibles n'étant pas suffisantes pour satisfaire la demande.

Les animations de Noël :

Pour la deuxième année, les membres du CCAS et les animateurs du Centre Socioculturel de la Haute Savoie proposent une animation de Noël aux enfants du village le samedi 21 décembre 2013 à la salle communale de Lachapelle sous Chauv.

Au programme :

- de 13h30 à 15h30, différents ateliers seront organisés en fonction de l'âge des enfants : bricolages, pâtisseries, contes, atelier maquillage, atelier chanson, jeux de société...
- de 16h00 à 17h00, spectacle de la compagnie «Cicadelle» : «le Noël des petits ramoneurs» avec un comédien tantôt sur scène, tantôt sur l'écran.
- à 17h00, goûter offert par le CCAS.

Pour l'organisation de cette animation, merci de retourner absolument le bulletin d'inscription qui sera distribué prochainement à tous les enfants du village par l'intermédiaire des écoles.

Le Chemin d'Errevet restera-t-il barré ?

Question que beaucoup se posent. Il y a ceux qui applaudissent (riverains directs, randonneurs et une grande partie des propriétaires de bois et étangs) et ceux qui ne l'avalent pas encore (la plupart venant du côté de la Haute-Saône). L'affaire est compliquée. Il faut savoir que ce chemin n'est pas un chemin rural sur toute sa longueur, il y a environ 500 m qui ne sont que des droits de passage sur des propriétés privées appartenant au Conseil Général (parcelle AL 17) à la Commune (parcelle AL 7) et à un privé (parcelle AL 6). Un arrêté datant de ? interdit la circulation sur les chemins ruraux et sur cette liaison qui s'est installée au fil du temps, sauf pour les ayants droits ayant des terrains desservis soit par la partie en chemin rural, soit par les droits de passage sur les parcelles privées.

En 2008, la mairie a été sollicitée pour remettre en état environ 1/3 de la longueur de ce chemin qui était alors complètement impraticable et même les tracteurs hésitaient à l'emprunter. L'ensemble des propriétaires de parcelles donnant sur ce chemin avait été convié à une réunion en mairie au printemps 2009 pour les informer de la volonté communale de remettre ce chemin en état. Rares étaient les opposants mais il y en avait, notamment ceux qui redoutaient un accroissement de trafic et le maire d'Errevet qui s'y opposait pour les mêmes raisons. A cette réunion, il avait été demandé à tous les propriétaires d'élaguer leurs arbres longeant le chemin afin que l'emprise, dépourvue de végétation, passe à 10 m de largeur et assure ainsi une meilleure tenue dans le temps car un chemin restant toujours dans l'humidité se dégrade beaucoup plus vite. A noter que seule la commune a commencé à élaguer.

Afin de rassurer les riverains, inquiets de voir une augmentation du trafic, la commune s'était engagée à interdire le transit de véhicules allant ou venant en Haute-Saône, ce qui a été fait (voir arrêté cité plus haut). Après plusieurs interventions auprès du Conseil Général, celui-ci a finalement accepté de remettre en état le chemin à la satisfaction générale. Malheureusement, les panneaux mis en place aux deux extrémités du chemin n'ont pas été respectés et 4x4, quads lancés sans retenues sont venus à bout de la patience des riverains et du Maire d'Errevet qui, par mesure de rétorsion, n'a plus entretenu la partie de route sur sa commune et n'a plus déneigé. Il fallait donc mettre un terme à l'usage abusif de ce chemin qui n'en est pas réellement un même si les libérateurs de la commune sont, semble-t-il arrivés par ce dernier. Ainsi a-t-il été décidé de compléter l'interdiction de circulation par des dispositifs physiques. En attendant la mise en place d'une barrière cadenassée, des enrochements ont été mis en place provisoirement. Avant la fin de l'année, ceux-ci seront disposés parallèlement au chemin afin de mettre en place un passage pour les piétons, les chevaux et les 2 roues non motorisés. Lorsque la barrière sera installée, et en cas de nécessité absolue de passer, la clé non reproductible pourra être confiée par la mairie à un ayant droit pour une courte durée, moyennant caution et signature d'une convention d'usage temporaire.



Inscription tennis saison 2013/2014 :

La nouvelle saison tennistique débute en octobre. Grâce à l'engagement sérieux de certains bénévoles, lors de diverses manifestations, l'association a collecté suffisamment de fonds pour lui permettre de maintenir cette année encore des prix attractifs.

En conséquence le club prendra à son compte une partie du prix des entraînements de l'école de tennis. Si vous souhaitez vous initier à cette discipline ludique et sportive, qu'elle soit individuelle ou familiale, prenez contact avec :

- ARMELLE DEVILLONI au 03 84 29 02 01
- HELENE BECKER au 03 84 29 46 88

Tarifs :

Adulte		44 €
Couple		72 €
Chômeur/étudiant		26 €
Avec un parent licencié	1 ^{er} enfant	17 €
	2 ^{ème} enfant	10 €
Sans parents licenciés	1 ^{er} enfant	26 €
	2 ^{ème} enfant	20 €
Ecole de tennis :	forfait 1 heure	80 €
Ecole de tennis :	forfait 1 h30	110 €
Entraînement des adultes		60 €

Repas des anciens :

Le dimanche 15 décembre 2013 se déroulera le repas des anciens, animé par Pierrot le soliste.

Les invitations sont déposées dans les boîtes à lettres ou directement à la personne. Il est fortement recommandé de répondre le plus vite possible pour des raisons évidentes d'organisation.

Fermeture de la Mairie :

La Mairie sera fermée du 23 au 31 décembre 2013, merci de prendre toutes vos dispositions avant cette date, notamment pour les inscriptions sur les listes électorales.

De même merci de déposer les dossiers d'urbanismes 4 jours avant la fermeture de la Mairie pour qu'ils puissent être traités avant 2014.



Quelques dates et informations :

Décorations de Noël :

Le mardi soir. RDV à la mairie à 20 heures.

Installation des décors :

Samedi 30 novembre à 9h30 place de la mairie.

Atelier art floral :

Animé par Natur Art de Valdoie. Vendredi 29 novembre à 20 heures.

Fabrication d'une couronne de porte ou d'une couronne de l'avent.

Prix : 25 euros environ.

Repas de la Saint Sylvestre :

Animé par Kry's Florian. Une information spécifique avec bulletin d'inscription sera distribuée autour du 11 novembre.

Tous les mercredis à 19h30 :

Sport à la salle communale avec Gym Plus. Il reste quelques places...

Renseignements au 03 84 29 23 81

Le Club des Chaperottes

Lachapelle sous Chauv

Mardi après-midi :

Marche facile. RDV à 14 heures place de la mairie.

Mardi 19 novembre :

Sortie aux thermes de Bad Bellingen. Départ 13h15 retour 18h30.

Transport en véhicule 9 places. Prix : 13 euros.

Mardi 17 décembre :

Marchés de Noël de Colmar et Eguisheim. Départ 13h. Transport en véhicule 9 places.

Renseignements et inscriptions : Roselyne Jenny 03 84 29 27 49

Françoise Roesch 03 84 29 23 81

N'ayant pas de flash info en décembre, toute l'équipe municipale vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous informe que la cérémonie des voeux du Maire aura lieu à la salle communale le samedi 11 janvier 2014 à 11h00 en présence des personnalités locales.

Meilleurs Vœux



Joyeux Noël

